

SPECIALISE : Le communiqué de Cegedim SRH sur son accréditation SOX

27-03-2008

- CEGEDIM SRH est le numéro 2 du marché de la gestion externalisée de la paie et des ressources humaines en France.
- La société publie un communiqué intitulé : « Cegedim SRH vient d'obtenir l'accréditation SOX de type II –Sarbanes Oxley ».
- La loi Sarbanes-Oxley, votée aux Etats-Unis après le scandale Enron, impose aux sociétés cotées aux Etats-Unis et à leurs filiales étrangères de se conformer à un ensemble de règles d'évaluation et de publication des risques de l'entreprise.
- Il y a débat sur son efficacité.
- Toujours est-il qu'elle introduit une couche supplémentaire de normalisation et d'accréditation avec laquelle les plus performantes des entreprises européennes peuvent avoir intérêt à se mettre en conformité.
- C'est ce que vient de réaliser Cegedim SRH et qui fait l'objet du communiqué.
- Ce qui retient l'attention dans ce communiqué, c'est son titre obscur pour la plupart des non spécialistes.
- Ceux qui sont « au parfum » le regarderont puisqu'ils sont dans la cible.
- Mais ceux qui ignorent ce qu'est SOX risquent de le faire aussi, tant le message paraît abscons.
- Il y a comme de la poésie surréaliste dans ce SOX de type II !
- Et l'on approfondit.

Annonceur : Cegedim SRH

Agence RP : VP Communication